

RÈGLEMENTS

Parc Aquatique

Tous les campeurs ont accès à la piscine et aux jeux d'eau gratuitement.

Frais supplémentaires applicables pour **les glissades**.

AUCUNE BAIGNADE DE SOIR OU LA NUIT.

Pour connaître :

nos horaires d'ouverture du parc aquatique ;

les tarifs;

et les règlements du parc aquatique

veuillez visiter notre site web.

Heure arrivé et départ

Arrivé entre 13H et 20H;

Départ du camping à midi.

Location de roulotte

Si vous louez une roulotte du Camping Aqua Parc St-Pie, l'utilisations de glissades sont inclus si le parc est ouvert.

Pour tous autres questions concernant à ce sujet, veuillez consulter MODALITÉ DU CAMPING.

Carte Magnétique

Un dépôt de 20\$ sera exigé pour la carte à votre arrivée et un remboursement sera effectué en totalité à votre départ.

Stationnement

Stationner sur votre terrain.

1 seul véhicule est permis par terrain.

Visiteurs

Le campeur responsable du terrain est aussi responsable de ses visiteurs. Les visiteurs non inscrits, non déclarés vous seront alors facturé.

Aucun visiteur ne peut entrer avec son véhicule sans permission.

Animaux

AUCUNE PROMENADE N'EST PERMISE.

(sauf pour se rendre au parc à chien)

Installation et les déchets

* Installation tous dans le même sens et de reculons.

* Garder 1 pied à l'intérieur de votre terrain.

* Ne pas déplacer les emplacements des feux de camps.

* Les feux devront être éteints avant le coucher et ne jamais être laissés sans surveillance.

* Les déchets devront être déposés dans les conteneurs prévues à cet effet à votre départ.

* Le terrain devra être laissé PROPRE !

Circulation VITESSE MAXIMUM



Les lois s'appliquent partout,
même au camping

Y compris les vélos électriques et les trottinettes

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo-electrique>

<https://www.quebec.ca/transport/circulation-securite-routiere/regles-conseils-mode-transport/trottinettes-electriques>

Couvre-feu

22H30 Veuillez diminuer le bruit sur votre terrain . Entre 23H et 9H, les campeurs ne peuvent plus mettre de la music à l'aire ouverte sur leurs terrain.

LES INTERDITS

- * Les vélos et les aires de jeux à la noirceur et/ou après 21h00.
- * De circuler en voiture de terrain en terrain.
- * Des contenants de verre au parc aquatique, aux aires communs et aux aires de jeux.
- * L'utilisation du boyau d'arrosage pour laver les autos.
- * L'utilisation de feux d'artifices.
- * VTT, 4 roues électrique ou à gaz.
- * Les trottinette ou les vélo électrique **de haute vitesse**.
- * De jeter des déchets dans les feux de camps.
- * Petite Piscine pour enfant sur le terrain.
- * SANITAIRE : tout utilisation de lingette, papier brun ou autres. Veuillez en disposer dans les poubelles svp.

Responsabilités, prix et conditions

Aucun remboursement en cas départ hâtif.

La facturation sera effectuée selon la demande du client à la réservation.

Aucun remboursement en cas de fermeture de l'Aqua-Parc causé par les conditions météo ou de bris mécanique.

En aucun temps le Camping Aqua-Parc St-Pie ne sera tenu responsable des accidents ou blessures survenus sur le site, ni des articles perdus ou volés.

Quiconque contrevent aux règlements en vigueur peut-être expulsé du terrain de camping sur-le-champ, et ce , sans avis et sans remboursement.

Le Camping Aqua-Parc St-Pie ne se tient pas responsable des dommages causés dû au manque partiel ou total d'électricité à causes des conditions climatiques ou autres.

Bon séjour à vous tous !